



AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2026-08-11-02

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, le 11 août 2026 :

RÈGLEMENT 2026-08-11-02 RELATIF À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR DES IMMEUBLES

Ce Règlement est disponible au bureau de la directrice générale, Maryse Bourque, situé au 15 A rue du Nord à Baie-Johan-Beetz où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce Règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Baie-Johan-Beetz, ce 13 août 2026.

Maryse Bourque

Directrice générale-Greffière-trésorière